

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTENARIAT WISHBOOK COMPANY

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Partenariat (ci-après, les « CGP ») régissent la relation nouée entre WISHBOOK COMPANY SAS 881 487 227 R.C.S. Créteil et l'entreprise de services funéraires (ci-après, le « Partenaire ») qui souhaite être référencée sur la plateforme en ligne WISHBOOK COMPANY (ci-après, la « Plateforme »). Les CGP complètent, de plein droit, le contrat de partenariat conclu entre WISHBOOK COMPANY et le Partenaire (ci-après, désignés ensemble le « Contrat »), qui déclare avoir pris connaissance des CGP et les accepter sans réserve aucune. WISHBOOK COMPANY se réserve la faculté de mettre à jour ses CGP, à tout moment, en respectant un préavis de quinze (15) jours. Le cas échéant, WISHBOOK COMPANY transmet ses nouvelles CGP au Partenaire, par écrit, y compris par voie électronique. Le Partenaire dispose d'un délai de quinze (15) jours après l'envoi par WISHBOOK COMPANY de ses nouvelles CGP pour s'y opposer et résilier le Contrat, par écrit. A défaut, le Partenaire est réputé avoir accepté les nouvelles CGP, qui seront applicables de plein droit et en toutes leurs stipulations, aux relations nouées entre WISHBOOK COMPANY et le Partenaire, à l'issue du délai de quinze (15) jours précité.

2. Descriptif général de la Plateforme WISHBOOK COMPANY

WISHBOOK COMPANY est une Plateforme en ligne de mise en relation d'une personne physique ayant la capacité et la qualité aux fins d'organiser les funérailles d'un défunt (ci-après, le « Client ») avec des entreprises de services funéraires partenaires (ci-après, les « Entreprises partenaires »). Le rôle de WISHBOOK COMPANY est de référencer des Entreprises partenaires afin de porter à la connaissance du Client les différentes offres pouvant être proposées sur un territoire donné via le service de Conciergerie by Wishbook. Le Client renseigne sur la Plateforme ou par téléphone auprès du wishplanner, concierge de Wishbook, son besoin d'accompagnement. Sur la base des informations renseignées dans ce formulaire, la Plateforme affiche au wishplanner sur une page de résultats les différents devis types des Entreprises partenaires référencées dans sa base de données. Le Client reçoit alors le devis de l'Entreprise partenaire à laquelle il souhaite confier l'organisation des obsèques (ci-après, le « Devis »). Dès lors, le Client et le Partenaire pourront établir un premier contact afin d'adapter au plus juste le devis sélectionné par le Client sur le site de WISHBOOK COMPANY. Un bon de commande (ci-après, le « Bon de commande ») en tout point conforme au Devis ajusté par les deux parties est émis à travers la

Plateforme à destination du Client. Le Client procède au sein de la Plateforme au règlement du montant indiqué sur le Bon de commande. Le Partenaire exécute les prestations funéraires, sous sa seule et entière responsabilité. Après la bonne exécution des prestations funéraires, le Partenaire est payé.

3. Documentation et modalités de contractualisation entre le Client et le Partenaire

3.1. La Plateforme met à disposition des Entreprises partenaires un ensemble d'outils leur permettant de présenter leur entreprise, leurs offres de services types et les conditions et modalités d'exécution des Prestations.

3.2. Afin de permettre à WISHBOOK COMPANY de référencer les offres du Partenaire sur la Plateforme, le Partenaire s'engage à fournir à WISHBOOK COMPANY : • ses différents devis types relatifs aux prestations habituellement proposées par le Partenaire à ses clients. Les devis devront être en tout point conformes aux exigences fixées par la législation et la réglementation et notamment par l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires, l'arrêté du 23 août 2010 modifié portant définition du modèle de devis applicable aux prestations fournies par les opérateurs funéraires et les articles R. 2223-25 et suivants du Code général des collectivités territoriales. • le descriptif précis de chacune des prestations proposées dans ses devis types et les aléas éventuels pouvant impacter le montant indiqué dans ses devis types. • ses conditions contractuelles d'exécution des prestations ainsi que sa documentation générale au sens de la réglementation applicable. WISHBOOK COMPANY s'engage à rendre accessible au Client sur la Plateforme, les informations transmises par le Partenaire relatives aux devis types, à ses conditions contractuelles d'exécution des prestations ainsi que sa documentation générale. Le Partenaire garantit à WISHBOOK COMPANY la véracité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations transmises. WISHBOOK COMPANY se réserve la faculté de ne pas rendre accessible sur la Plateforme, les devis types du Partenaire, pour justes motifs (notamment informations manquantes ou incohérentes).

3.3. Le Client renseigne sur la Plateforme le formulaire ou informe le Wishplanner, ses besoins et attentes sur la base de critères prédéfinis à savoir le lieu où se situe le corps du défunt, le type de sépulture, le type de cérémonie, le lieu de sépulture et le budget souhaité.

3.4. Sur la base du formulaire, la Plateforme affiche les devis type des Entreprises partenaires référencées dans sa base de données qui répondent au mieux à ces critères. Les résultats sont affichés, naturellement, par ordre de prix croissant. WISHBOOK COMPANY ne perçoit

aucune rétribution directe ou indirecte de nature à influencer l'affichage des résultats. WISHBOOK COMPANY ni aucune société affiliée à WISHBOOK COMPANY ne propose des prestations de services funéraires au Client autre que la mise en relation opérée par la Plateforme.

3.5. L'affichage des résultats permet au Client d'accéder aux informations relatives (i) à l'identité de chacune des Entreprises partenaires dont le devis type est affiché, (ii) aux devis types émis par les Entreprises partenaires qui répondent au mieux aux besoins exprimés par le Client dans le formulaire et (iii) aux modalités d'exécution des prestations propres à chacune des Entreprises partenaires. Les Clients ont également accès aux avis et évaluations formulés par les autres Clients de la Plateforme sur le Partenaire.

3.6. Sur la base des résultats affichés, le Client choisit le Devis de l'Entreprise partenaire à laquelle il souhaite confier la réalisation des prestations funéraires. Le Partenaire est alors informé par la Plateforme que le Client a sélectionné son Devis et **dispose d'un délai de quatre (4) heures ouvrées** (délai courant du lundi au dimanche, de 8h à 20h) pour :

- Prendre contact avec le Client ;
- Confirmer sa disponibilité à organiser les obsèques dans les délais légaux ;
- Ajuster le Devis type sélectionné par le Client afin de produire un Bon de commande tenant compte des spécificités du Client (par exemple, kilométrage exact des transports, durée d'un éventuel accueil en chambre funéraire, etc.)

-Valider le Bon de commande du Client ainsi adapté. **A défaut d'acceptation expresse de la commande par le Partenaire dans le délai précité, le Partenaire est réputé avoir refusé la commande du Client.**

3.7. Le Partenaire déclare et reconnaît que les informations sollicitées par WISHBOOK COMPANY auprès des Clients sont nécessaires et suffisantes pour définir le prix et le contour précis des prestations funéraires et donc le devis type applicable. Le Partenaire garantit ainsi WISHBOOK COMPANY être en mesure d'exécuter les prestations prévues dans le Devis au prix fixé auprès du Client et **s'engage à ne pas proposer et/ou facturer au Client des prestations complémentaires ou additionnelles à celles figurant dans le Devis après ajustement entre les deux parties, matérialisé dans le Bon de commande**. Seule l'hypothèse d'un aléa tenant à des circonstances indépendantes du Partenaire et non prévisibles au moment de l'émission du Bon de commande peut justifier, sous la responsabilité du Partenaire, la transmission d'un devis complémentaire par le Partenaire au Client postérieurement à l'émission du Bon de commande, et ce, dans le strict respect de la réglementation applicable. Le cas échéant, le Partenaire s'engage à transmettre, sans délai, le devis complémentaire à WISHBOOK COMPANY. En

tout état de cause, le Client aura la possibilité de refuser ce devis complémentaire et solliciter la résiliation de l'intégralité de sa commande, ce que le Partenaire reconnaît et accepte expressément.

3.8. Lorsque le Client a choisi et ajusté avec le Partenaire un Devis, un Bon de commande conforme au Devis lui est adressé par le biais de la Plateforme. Le Client doit transmettre, à cet égard, sur la Plateforme les informations relatives à sa capacité et sa qualité aux fins d'organiser les obsèques, étant précisé qu'il appartient au Partenaire de s'assurer de cette capacité et qualité. Le Client valide et accepte le Bon de commande par le biais de la Plateforme et procède au prépaiement du Bon de commande via le service de paiement en ligne proposé par la Plateforme.

3.9. Le paiement du prix du Bon de commande transmis par la Plateforme au Client implique impérativement et exclusivement l'utilisation du service de paiement proposé par la Plateforme fourni par un prestataire tiers de service de paiement (ci-après, le « Prestataire tiers ») choisi par WISHBOOK COMPANY toute autre modalité de paiement étant expressément exclue entre le Partenaire et le Client. En aucun cas, la Plateforme ne fournit de service de paiement, la Plateforme proposant uniquement la mise en relation des Clients et Partenaires avec un Prestataire tiers, fournisseur d'un tel service de paiement. L'accès et l'utilisation du service de paiement du Prestataire tiers sont régis exclusivement par les conditions générales du Prestataire tiers, accessibles en cliquant sur le lien suivant : <https://stripe.com/fr>. Tous les fonds transitant via le Prestataire tiers reposent sur ses infrastructures, qui assure la sécurité des opérations financières de réception, transmission, envoi ou remboursement des fonds. En aucun cas, les fonds engagés par les Clients et/ou à destination des Partenaires ne sont la propriété, même temporaire, de WISHBOOK COMPANY, en dehors des commissions définies par le présent Contrat. En aucun cas, la responsabilité de WISHBOOK COMPANY ne saurait être engagée à l'égard du Partenaire en cas de difficultés, de quelque nature que ce soit, dans l'utilisation du service de paiement fourni par le Prestataire tiers, ce que le Partenaire reconnaît et accepte expressément.

4. Obligations du Partenaire

4.1. Le Partenaire s'engage à exécuter, conformément aux règles de l'art, selon les plus hauts standards de qualité de la profession, les prestations aux prix et conditions définies dans le Devis et dans le Bon de commande acceptés par le Client. En sa qualité de professionnel, le Partenaire déclare et garantit à WISHBOOK COMPANY disposer des moyens et capacités juridiques, professionnels, techniques, matériels, financiers et humains lui permettant d'exécuter les

prestations proposées aux Clients de la Plateforme. Le Partenaire s'interdit de sous-traiter la totalité des prestations prévues dans le Bon de commande (sous-traitance totale). En tout état de cause, en cas de sous-traitance, le Partenaire demeure seul et entièrement responsable de la parfaite exécution de ses prestations, sans pouvoir opposer la défaillance du sous-traitant.

4.2. Le Partenaire n'aura la possibilité de refuser d'exécuter un Devis sélectionné par un Client que pour des justes motifs tenant notamment à son indisponibilité à la date souhaitée des obsèques. Le Partenaire s'engage à justifier de ces justes motifs à WISHBOOK COMPANY à première demande de cette dernière. Lorsque le Partenaire ne justifierait pas de justes motifs et/ou lorsque le Partenaire refuserait trop régulièrement d'exécuter les Devis sélectionnés par le Client, WISHBOOK COMPANY aura la possibilité de mettre en œuvre les stipulations de l'article 8 des CGP.

4.3. Le Partenaire s'engage à garantir la validité des devis types accessibles sur la Plateforme. Le Partenaire a la faculté de solliciter, par écrit, auprès de WISHBOOK COMPANY la modification des devis types accessibles sur la Plateforme. A réception de la demande, la Plateforme suspend la diffusion du(es) devis type(s) concerné(s) et dispose d'un délai de quinze (15) jours pour procéder à la mise en ligne des nouveaux devis, sauf justes motifs (notamment informations manquantes ou incohérentes).

4.4. Sauf aléa tel que défini à l'article 3.7, le Partenaire s'interdit expressément de proposer et/ou de facturer, à quelque titre que ce soit, sous quelque forme que ce soit, des prestations complémentaires ou additionnelles au Client, une fois le Bon de commande validé par le Client. Cela constitue une obligation essentielle du Contrat. Tout non-respect de la présente obligation par le Partenaire est de nature à justifier la mise en œuvre des stipulations de l'article 8 et notamment la résiliation du Contrat par WISHBOOK COMPANY aux torts exclusifs du Partenaire.

4.5. Le Partenaire garantit que les informations transmises par ses soins à WISHBOOK COMPANY sont de nature à assurer le parfait respect des obligations d'information précontractuelle et contractuelle à l'égard du Client. Le Partenaire s'engage à transmettre à WISHBOOK COMPANY dans les conditions et modalités convenues, l'ensemble de la documentation qu'il souhaite rendre accessible à cette fin sur la Plateforme.

4.6. Le Partenaire s'engage à ne pas proposer aux Clients auprès desquels un devis type aurait été transmis par l'intermédiaire de la Plateforme de contracter en direct ou par tout autre biais autre que par l'intermédiaire de la Plateforme. La présente clause constitue un engagement essentiel des Parties. Tout non-respect de la

présente obligation par le Partenaire est de nature à justifier la mise en œuvre des stipulations de l'article 8 et notamment la résiliation du Contrat par WISHBOOK COMPANY aux torts exclusifs du Partenaire.

4.7. Le Partenaire consent expressément à WISHBOOK COMPANY un droit non personnel et non exclusif d'utiliser et de reproduire sa ou ses marques ainsi que ses signes distinctifs sur la Plateforme. Le Partenaire dispose également de la possibilité de reproduire la marque WISHBOOK COMPANY en respectant l'ensemble des éléments de la charte graphique afin de mettre en avant la Plateforme et le partenariat noué. Le Partenaire est tenu d'un devoir de réserve et de non dénigrement et non-diffamation à l'égard de WISHBOOK COMPANY dans ses communications. En cas d'abus, WISHBOOK COMPANY pourra mettre en œuvre les stipulations de l'article 8 des CGP et/ou engager la responsabilité du Partenaire.

5. Conditions d'utilisation de la Plateforme

5.1. Accès à la Plateforme

5.1.1. WISHBOOK COMPANY s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer aux Clients et au Partenaire un accès fiable et rapide à la Plateforme. La Plateforme est accessible 24 h/24 h, 7 j/7 j, sous réserve d'interruption accidentelle ou nécessaire à son bon fonctionnement, telle qu'une opération de maintenance, étant précisé que toute interruption de l'accès à la Plateforme n'ouvre droit à aucune indemnisation.

5.1.2. L'accès à la Plateforme par le Partenaire suppose la création d'un profil utilisateur et l'utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnel. Le Partenaire s'engage à conserver la plus stricte confidentialité de ses identifiants et mots de passe et garantit WISHBOOK COMPANY de toute utilisation frauduleuse ou inappropriée de ses identifiants et mots de passe.

5.1.3. Les conditions de fonctionnement de la Plateforme sont définies dans les Conditions générales d'utilisation (ci-après, les « CGU Partenaires ») accessibles en ligne. Toute utilisation de la Plateforme implique l'acceptation expresse, pleine et sans réserve des CGU Partenaires par le Partenaire.

5.2. Droit d'utilisation de la Plateforme

5.2.1. WISHBOOK COMPANY consent au Partenaire le droit personnel, non exclusif, non cessible, et non transférable, d'utiliser la Plateforme pour ses seuls besoins, pour la seule exécution du Contrat, conformément à l'objet de la Plateforme et aux CGU Partenaires. La signature du Contrat ne confère au Partenaire aucun droit de propriété relatif à la Plateforme et les CGP et/ou les CGU Partenaires ne sauraient être interprétées comme emportant une cession de droits.

5.2.2. WISHBOOK COMPANY garantit au Partenaire une jouissance paisible de la Plateforme, de son seul fait personnel à l'exclusion de tout autre. Le Partenaire s'engage à notifier sans délai à WISHBOOK COMPANY toute réclamation ou action émanant d'un tiers portant sur la Plateforme. WISHBOOK COMPANY sera seul maître de la manière de conduire l'action et aura toute latitude pour transiger ou poursuivre toute procédure de son choix. En tout état de cause, les stipulations de l'article 7 des CGP sont applicables.

5.2.3. WISHBOOK COMPANY n'est pas responsable du bon fonctionnement de la Plateforme en cas de refus du Partenaire de collaborer dans la résolution des anomalies, d'utilisation de la Plateforme de manière non-conforme à sa destination ou à sa documentation. En tout état de cause, le Partenaire (i) s'engage à ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit à la Plateforme et à ne pas altérer ou perturber, y compris par négligence, l'intégrité ou l'exécution de la Plateforme, (ii) s'interdit strictement toute autre utilisation que celle expressément prévue dans la présente licence (iii) s'interdit d'effectuer une ingénierie inverse de la Plateforme et/ou de copier, reproduire toute fonctionnalité et fonction de la Plateforme et (iv) s'interdit de mettre la Plateforme à disposition de tiers.

5.3. Accès aux données WISHBOOK COMPANY a accès à l'ensemble des données, personnelles ou non, du Partenaire et du Client transitant par la Plateforme, aux fins d'exécution et de fonctionnement de la Plateforme et de fourniture des services de mise en relation. Notamment, WISHBOOK COMPANY a accès aux informations renseignées par le Client dans le formulaire ainsi qu'aux informations relatives aux devis types et à la documentation contractuelle du Partenaire. Ces données sont conservées par WISHBOOK COMPANY pendant la durée légale de prescription applicable, sans préjudice de l'application de règles particulières relatives à la protection de données à caractère personnel. WISHBOOK COMPANY n'a pas accès aux données bancaires du Client, seul le Prestataire tiers procédant au traitement de ces données conformément à ses conditions générales de vente. Le Client a accès aux informations relatives aux devis types et à la documentation contractuelle des Entreprises partenaires. Le Partenaire a accès aux informations relatives aux prestations d'obsèques devant être réalisées conformément au Devis accepté par le Client. Le Partenaire a le détail des informations relatives au défunt et au contact du Client une fois que le Partenaire a accepté expressément d'exécuter le Devis. Le Partenaire s'engage et garantit WISHBOOK COMPANY respecter strictement la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel et, en tout état de cause, à

ne pas conserver ces données au-delà des délais légaux de prescription applicable.

6. Commission de WISHBOOK COMPANY et modalités de paiement

6.1. Le versement au Partenaire par le Prestataire tiers du prix du Bon de commande effectué par le Client auprès du Prestataire tiers, intervient dans un délai de dix (10) jours après la validation du Bon de commande par le Client. En tout état de cause, les sommes payées par le Client ne sont reversées par le Prestataire tiers au Partenaire qu'après l'exécution effective des prestations funéraires. Le Client et le Partenaire ont la faculté, dans le délai de dix (10) jours précités, de s'opposer au paiement du prix du Bon de commande, en cas de contestation de la réalisation effective des prestations funéraires. Le cas échéant, les sommes sont conservées sur un compte d'attente géré par le Prestataire tiers. A défaut d'opposition dans le délai de dix (10) jours à compter de la validation du Bon de commande, les prestations sont réputées avoir été réalisées. Le Partenaire déclare accepter expressément les stipulations du présent article.

6.2. En contrepartie de la mise en relation avec un Client, le Partenaire s'engage à payer à WISHBOOK COMPANY, conformément aux modalités définies dans le Contrat, la commission convenue. La commission est prélevée directement sur le montant versé en contrepartie du Bon de commande par le Client, le Prestataire tiers déduisant la commission de WISHBOOK COMPANY des sommes reversées au Partenaire dans les conditions définies ci-avant, ce que le Partenaire reconnaît et accepte expressément. Il est précisé que la commission due à WISHBOOK COMPANY demeure acquise y compris en cas de litige avec le Client sur la réalisation des prestations funéraires par le Partenaire au-delà du délai de dix (10) jours évoqué à l'article 6.1, ce que le Partenaire reconnaît et accepte expressément.

6.3. WISHBOOK COMPANY transmettra mensuellement au Partenaire ses factures récapitulatives des commissions, pour la période échue.

7. Garanties et responsabilité

7.1. Le Partenaire s'engage à respecter strictement l'ensemble de la législation et réglementation applicables à son activité et notamment celles issues du Code général des collectivités territoriales et celles issues du Code de la consommation. Le Partenaire est seul responsable du parfait respect des obligations d'informations précontractuelles et contractuelles à l'égard des Clients, ce que le Partenaire reconnaît et accepte expressément.

7.2. Le Partenaire déclare et garantit qu'il détient et détiendra, pendant toute la durée du Contrat, l'ensemble des droits, autorisations et agréments, de quelque nature que ce soit, nécessaires à l'exécution des prestations. Le Partenaire devra informer WISHBOOK COMPANY par écrit, sans délai, de toute modification à ce titre, WISHBOOK COMPANY ayant la faculté de suspendre ou de résilier le Contrat dès lors que le Partenaire ne détiendrait pas les autorisations nécessaires ou suffisantes pour exécuter les prestations auprès des Clients.

7.3. Le Partenaire est responsable de plein droit à l'égard des Clients de la parfaite exécution des prestations qui lui sont confiées par ces derniers, conformément aux stipulations des Devis, du Bon de commande et des usages et règles applicables à la profession.

7.4. Le Partenaire s'interdit d'adopter un quelconque comportement de nature à porter préjudice à WISHBOOK COMPANY et au fonctionnement de la Plateforme.

7.5. Le Partenaire garantit et indemniser WISHBOOK COMPANY de l'intégralité du préjudice que WISHBOOK COMPANY pourrait subir en cas de non-respect par le Partenaire de l'une quelconque de ses obligations contractuelles, légales ou réglementaires et/ou en cas de non-exécution ou de mauvaise exécution des prestations à l'égard du Client. Plus généralement, le Partenaire s'engage à garantir WISHBOOK COMPANY de toute action qu'un tiers pourrait engager à son encontre pour un fait imputable au Partenaire et à indemniser WISHBOOK COMPANY de l'intégralité du préjudice subi ou supporté par WISHBOOK COMPANY en ce compris tout dommage immatériel ou incorporel et notamment toute condamnation qui serait prononcée à son encontre en cas de mauvaise exécution ou d'inexécution de ses obligations ou des prestations à l'égard du Client ou de toute indemnisation que WISHBOOK COMPANY pourrait être tenue de payer en vertu d'un accord amiable, ce que le Partenaire reconnaît et accepte expressément.

7.6. La responsabilité de WISHBOOK COMPANY à l'égard du Partenaire est plafonnée au montant annuel facturé par WISHBOOK COMPANY au Partenaire au cours des douze (12) derniers mois précédant l'année au cours de laquelle le Partenaire invoque la responsabilité de WISHBOOK COMPANY.

7.7. La responsabilité d'une Partie ne pourra être engagée par l'autre Partie en cas de survenance d'un cas de force majeure tel que prévu par la loi et la jurisprudence. La Partie invoquant la force majeure devra en informer l'autre, dans les meilleurs délais, par écrit, y compris électronique. Les Parties devront se rencontrer pour envisager les conséquences de la situation et s'efforcer de

parvenir à une solution acceptable pour l'ensemble des Parties.

7.8. Les Parties s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile adaptée aux risques et dommages pouvant résulter de l'exécution du Contrat et s'engagent à la maintenir pendant toute la durée du Contrat. Une attestation d'assurance mentionnant les risques couverts et les plafonds d'assurance devra être transmise à première demande de l'autre Partie. Dans l'hypothèse où l'une des Parties ne bénéficierait pas ou plus d'une assurance responsabilité civile adaptée, l'autre Partie aura la faculté de suspendre ou résilier le Contrat.

8. Durée, suspension et résiliation

8.1. Le Contrat conclu entre le Partenaire et WISHBOOK COMPANY est à durée indéterminée.

8.2. Le Partenaire a la faculté de mettre fin au Contrat, à tout moment, sans délai, par écrit, le Contrat étant résolu dans les quarante-huit (48) heures après la date de réception de cette information par WISHBOOK COMPANY.

8.3. WISHBOOK COMPANY a la faculté de suspendre ou restreindre l'accès du Partenaire à la Plateforme, en cas de non-respect par le Partenaire de ses obligations légales, réglementaires ou contractuelles. Le cas échéant, WISHBOOK COMPANY notifie, par écrit, y compris électronique, les motifs de sa décision, étant précisé que l'accès à la Plateforme sera suspendu à titre conservatoire. Le Partenaire dispose d'un délai maximum de quinze (15) jours pour faire part à WISHBOOK COMPANY de ses observations écrites sur les motifs de la décision de suspension ou de restriction. A défaut de réponse et/ou de réponse satisfaisante dans ce délai, le Contrat sera résilié de plein droit aux torts exclusifs du Partenaire.

8.4. La résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, à quelque titre que ce soit, emporte la suppression du compte utilisateur du Partenaire.

8.5. En aucun cas, la suspension, la restriction ou la résiliation du Contrat entre WISHBOOK COMPANY et le Partenaire n'est de nature à impacter les obligations du Partenaire vis-à-vis du Client qui aurait accepté un Devis et validé un Bon de commande. Ainsi, le Partenaire demeurera tenu d'exécuter l'intégralité des obligations qu'il aura souscrites auprès des Clients et au paiement de la commission de WISHBOOK COMPANY.

8.6. En dehors des hypothèses visées précédemment, WISHBOOK COMPANY a en tout état de cause la possibilité de mettre un terme au Contrat en respectant un préavis écrit d'un (1) mois.

9. Déclaration des Parties - Indépendance

9.1. Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du Contrat, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants.

9.2. Chaque Partie déclare ne contrevenir à aucun engagement, notamment de non-concurrence, qu'elle aurait souscrit au profit d'un tiers, par la signature du Contrat et à garantir l'autre Partie en cas de non-respect de la présente clause.

9.3. Aucune exclusivité n'est consentie par WISHBOOK COMPANY au Partenaire. En outre, la simple conclusion du Contrat n'emporte aucun engagement ni aucune garantie pour le Partenaire de réaliser un certain volume d'affaires.

9.4. Le Contrat est conclu par WISHBOOK COMPANY en considération des compétences et du savoir-faire du Partenaire. Le Partenaire ne pourra en aucun cas, cédé ou transféré à quelque personne et sous quelque forme que ce soit, tout ou partie du Contrat ou de ses obligations, sans l'accord écrit de WISHBOOK COMPANY. En cas de modification du capital social du Partenaire, des mandataires sociaux, de fusion-absorption du Partenaire, d'apport partiel d'actifs, de cession de tout ou partie des éléments d'actifs du Partenaire ou de toute autre opération de nature juridique emportant des modifications dans la situation du Partenaire et notamment d'adhésion à un réseau (notamment de franchise), le Partenaire devra préalablement en informer WISHBOOK COMPANY qui aura la possibilité de résilier le Contrat, avec effet immédiat.

10. Confidentialité

10.1. Aux fins d'exécution des prestations, des informations sensibles et/ou confidentielles peuvent être échangées entre les Parties notamment sur la méthodologie, le savoir-faire, les aspects techniques, économiques, stratégiques, commerciaux de l'activité de chacune des Parties (ci-après, les « Informations Confidentielles »).

10.2. Les Parties s'engagent à garder strictement confidentielles, les Informations Confidentielles et notamment à respecter les obligations suivantes :

- Prendre toute précaution afin de garantir la confidentialité des Informations Confidentielles, chaque Partie s'engageant à mettre en place, a minima, les mêmes mesures de protection qu'elle met en place s'agissant de ses propres données confidentielles ;
- Ne pas utiliser les Informations Confidentielles à des fins autres que celles d'exécution des Prestations ;
- Ne prendre aucune copie des documents et supports qui lui sont confiés, à l'exception des copies nécessaires à l'exécution des Prestations ;
- Prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité, notamment matérielle, la conservation et l'intégrité des Informations

Confidentielles et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, altérées ou communiquées à des personnes non autorisées ;

- Limiter la diffusion des Informations Confidentielles aux seuls employés ayant strictement besoin de les connaître pour l'exécution du Contrat et se portent fort du respect par ses employés de la présente obligation de confidentialité ;

- Ne pas divulguer ou laisser divulguer à des tiers, directement ou indirectement par personne interposée, en totalité ou en partie, les Informations Confidentielles dont elles auraient eu connaissance pendant l'exécution des Prestations.

10.3. Au jour de la cessation des relations, pour quelque cause que ce soit, le Partenaire s'engage à restituer ou à détruire, sans délai, les Informations Confidentielles relatives à WISHBOOK COMPANY qui seraient en sa possession.

10.4. L'obligation de confidentialité est en vigueur pendant toute la durée du Contrat et survivra à la cessation du Contrat pendant une durée de trois (3) ans.

11. Données à caractère personnel

11.1. Le Partenaire garantit respecter en tout point la législation applicable et notamment les dispositions du règlement européen n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

11.2. Chaque Partie est responsable de traitement pour son compte s'agissant du traitement des données à caractère personnel nécessaire pour assurer la gestion de la relation contractuelle (gestion du Contrat, facturation...) dans le cadre de l'exécution du Contrat. Les données d'identification (nom, prénoms, fonction...) et de contacts (coordonnées professionnelles) collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées exclusivement aux services internes de chacune des Parties. Ces données sont conservées pendant la durée du Contrat augmentée de la durée des prescriptions légales. Conformément à la réglementation en vigueur, les personnes concernées de chacune des Parties disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement des données le concernant et d'un droit d'opposition qui peut être exercé en adressant une demande écrite à la Partie responsable du traitement. Les personnes concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

12. Stipulations diverses

12.1. En cours d'exécution du Contrat, les Parties pourront se rencontrer, à la demande de la Partie la plus diligente, afin d'échanger sur les conditions et modalités de leur partenariat. De convention expresse, les dispositions de l'article 1195 du Code civil relatives à l'imprévision sont inapplicables au Contrat.

12.2. Le Contrat, composé du contrat de partenariat et des CGP, a pleine valeur contractuelle et constitue l'intégralité de l'accord des Parties, à l'exclusion de tout autre écrit échangé préalablement à la signature du présent Contrat.

12.3. Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas invoquer à l'encontre de l'autre, l'une quelconque des stipulations du Contrat, ne saurait être interprété comme emportant renonciation à l'invoquer ou à en bénéficier ultérieurement.

12.4. Les Parties acceptent expressément que dans le cadre de l'exécution du Contrat et sauf stipulations contraires, les échanges puissent intervenir par voie électronique (courrier électronique).

13. Loi applicable et modification du Contrat

13.1. Les relations entre les Parties sont exclusivement régies par le droit français.

13.2. En cas de litige, de quelque nature que ce soit, les Parties s'efforceront de favoriser une solution amiable, dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi d'un écrit (courrier ou email), par la Partie la plus diligente à l'autre Partie, faisant état de sa volonté de favoriser une telle solution amiable. Les Parties auront la possibilité de recourir à un médiateur.

13.3. A défaut de résolution amiable dans le délai de trente (30) jours visé à l'article 13.2, tout litige né à l'occasion de la conclusion, de l'exécution, de l'interprétation ou de la résiliation du Contrat, ainsi que tout litige relatif à la cessation des relations pour quelque cause que ce soit, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce du siège social de WISHBOOK COMPANY, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie et y compris pour les procédures d'urgence ou conservatoire, en référé ou par requête. Il est expressément convenu entre les Parties que l'obligation de favoriser une solution amiable prévue à l'article 13.2 est nullement applicable et opposable en cas de procédure de référé.